

18 septembre 2020

Le très honorable Justin Trudeau, premier ministre
Chambre des communes
Ottawa (Ontario), K1A 0A6
Courriel : justin.trudeau@parl.gc.ca

L'honorable Patty Hajdu, ministre de la Santé
Chambre des communes
Ottawa (Ontario), K1A 0A6
Courriel : patty.hajdu@parl.gc.ca

Madame la ministre, Monsieur le premier ministre,

À la suite de l'information que j'ai reçue de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, je vous écris cette lettre pour vous faire part de ma profonde préoccupation quant à la situation entourant la gestion de la crise liée au virus SARS-CoV-2 (COVID-19) dans les CHSLD du Québec.

Le manque de préparation de nos institutions et le prix qu'ont dû payer les plus vulnérables de notre société soulèvent chez moi une grande indignation. Le Canada figure parmi les États les plus développés du monde. Pourtant, des États disposants de moins de moyens ont réussi à contenir la pandémie et protéger leurs populations vulnérables ; cela rend cette situation d'autant plus inacceptable.

Au cours des derniers mois, nous avons assisté à un bien triste spectacle : des patients dont les lits étaient envahis d'insectes ; du personnel ne respectant pas de bonnes pratiques en matière de prévention des infections ; des patients laissés à eux-mêmes, certains dans leurs propres excréments, d'autres dans une literie sale, et plusieurs dans la même position pendant des heures ; des patients nourris de manière non sécuritaire, des patients affamés ; des patients n'ayant pas reçu leur médication ; et j'en passe...

Je vous rappelle que le fondement même d'un État, sa première responsabilité, est d'assurer la protection de sa population. Ceci s'avère encore plus vrai dans des situations catastrophiques. De plus, en tant qu'êtres humains, nous avons la responsabilité morale de nous assurer que tout un chacun soit traité de manière à ce que leur dignité soit respectée. Les événements des derniers mois me poussent à conclure que le Canada n'a pas été à la hauteur.

J'aimerais aussi souligner que le Canada est partie à la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants* (CAT) et qu'il est tenu de respecter ses obligations au sens de cette convention afin de ne pas voir sa responsabilité internationale engagée. De plus, le Canada et ses provinces disposent aussi de lois visant la protection et le dédommagement des victimes de mauvais traitements.

Afin de respecter vos obligations en vertu de la CAT et des lois canadiennes applicables, je vous enjoins à :

- tenir une enquête conformément à votre devoir en vertu des articles 12 et 16(1) de la CAT ;
- dédommager les victimes de ces mauvais traitements conformément au droit civil et à la common law ;
- poursuivre les personnes responsables conformément au droit criminel et aux articles 6 et 7 de la CAT ;
- rétablir la dignité et la qualité de vie des patients affectés par la pandémie en leur fournissant des soins de qualité, le tout conformément aux lois nationales visant la protection de la personne ;
- garantir une surveillance systématique des CHSLD publics et privés par des agents dûment formés afin d'assurer une meilleure qualité et l'uniformisation des soins de santé.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, les ministres, à l'expression de ma considération respectueuse.

Signature et adresse : _____